

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux- Sèvres

Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres. 1855-1856.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

cet arrondissement , nous devons citer M. Louis DECHAINED , horloger à Saint-Romans-les-Melle , qui , pour apprendre son état , n'a pas eu d'autre secours que la lecture du Manuel de l'Horloger , édité par la maison Roret , de Paris.

M. Dechaine a présenté , trop tard malheureusement pour qu'elle pût être admise à l'Exposition , une horloge dont il a lui-même combiné tous les mécanismes et fabriqué tous les rouages , ainsi que toutes les pièces de mouvement.

Cette horloge est à balancier circulaire , avec un échappement à repos que le constructeur croit être de son invention. Son ressort moteur est muni d'un compensateur destiné à corriger l'effet des variations de la température. Elle porte sept cadrans.

Le 1^{er} , consacré aux heures et aux minutes , est surmonté d'un 2^e cadran divisé en 360 degrés , pour représenter l'intersection des divers méridiens avec l'équateur ; en sorte qu'on peut , au moyen de l'heure connue sous le méridien où se trouve placée l'horloge , lire quelle heure il doit être en même temps sous un méridien quelconque.

Le 3^e cadran indique les jours de la semaine , et l'aiguille y accomplit sa révolution en sept jours.

Le 4^e sert à marquer le jour du mois et porte 31 divisions. Quand le mois n'a que 30 jours , l'aiguille passe du 30 au 1^{er} du mois suivant ; dans le mois de février , elle franchit , par la disposition du mécanisme moteur , l'intervalle du 28 février au 1^{er} mars , et seulement du 29 au 1^{er} dans les années bissextiles.

Le 5^e cadran indique le nom des 12 mois , et son aiguille n'accomplit sa révolution que dans une année. Celle du 6^e cadran destiné à faire connaître si l'on est dans une année commune ou dans une année bissextile , marchant encore avec plus de lenteur , met quatre ans à faire un tour entier.

Enfin, dans le 7^{me} cadran, l'aiguille marque les jours et les phases de la lune, et le mouvement complet de la dite aiguille s'effectue en 29 jours 12 heures, ce qui est à peu près la durée moyenne de chaque lunaison.

En présentant au Comité de Niort cette pièce curieuse d'horlogerie, le sieur Dechainé a généreusement déclaré qu'il n'avait point l'intention de prendre de brevet d'invention pour son système d'échappement, et que si ce système est effectivement nouveau, comme il le croit, dans son entier ou du moins dans ses détails essentiels, il en fait l'abandon au domaine public.

Arrondissement de Bressuire.

Industrie des Laines.

L'industrie est assez développée dans le canton de Châtillon. C'est là qu'on trouve la fabrique de flanelle de MM. COINET et GABARD, qui, dans les années de travail actif, emploie 80 hommes, 25 femmes et 15 enfans. La valeur des produits est de 300,000 fr. au moins.

La flanelle fabriquée est un tissu avec chaîne en fil ou en coton et trame en laine lisse ou croisée. Elle sert à l'habillement des femmes et à faire des pantalons pour les hommes.

Les laines employées sont en partie celles du Poitou, en partie celles d'autres contrées. Les produits se consomment dans les Deux-Sèvres, la Vendée, Maine-et-Loire et les cinq départemens de la Bretagne.

Articles de Chollet.

Moulins, sur la rivière de l'Ouin, et dans le même canton, est le siège d'une fabrication d'articles de Chollet qui occupe